

MUESPACH-LE-HAUT

**Bulletin
d'informations
communales**

Décembre 2009





*Monsieur Louis Scholler a soufflé
85 bougies le 28 septembre.*



*Le 2 octobre, Madame Marthe Bohrer
a eu le plaisir de fêter ses 90 ans.*





Chères MUESPACHOISES,

Chers MUESPACHOIS du HAUT,

Lorsque vous serez en possession de ce bulletin communal, NOËL sera déjà derrière nous. Le passage à l'an 2010 se prépare, la reprise du TRAVAIL et la RENTREE SCOLAIRE seront toutes proches.

La crise financière mondiale avec toutes ses répercussions font que 2009 aura été sans doute une des périodes les plus sombres de notre HISTOIRE depuis la fin de la 2ème Guerre Mondiale.

Nous ne sommes plus confrontés aux guerres militaires, du moins en Europe, mais en contrepartie, chacune et chacun peut mesurer les dégâts causés par les guerres économiques (suppressions d'usine, délocalisations, restructurations et fusions avec à la clé les suppressions d'emplois et l'appauvrissement de la population).

L'espoir de jours meilleurs pour 2010 sont les vœux les plus chers que je formule à cet endroit, espérons que le fond de l'abîme est touché et que le pire est derrière nous.

Je m'adresse aujourd'hui à vous, d'une façon un peu particulière, avec les différentes casquettes que je porte à longueur de journée : casquette de MAIRE, bien sûr, Président de la COM COM, Président du SIVU sportif, Chef d'entreprise et enfin comme tout un chacun d'entre nous, CITOYEN.

Vous pouvez constater au travers du BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES les investissements réalisés et les travaux en cours,

afin d'améliorer et maintenir une qualité de vie acceptable.

Depuis 15 ans avec mes adjoints et l'ensemble du CONSEIL MUNICIPAL, nous essayons de coller à vos aspirations et nous sommes persuadés qu'il fait bon vivre à MUESPACH-LE-HAUT même s'il y a toujours mieux à faire ou autrement...

En 2009-2010 ce sont les JEUNES, donc les ASSOCIATIONS SPORTIVES, composées de bénévoles, denrées rares à préserver et à choyer, qui auront été les plus «gâtées» avec la réalisation du terrain de FOOT SYNTHETIQUE. Et pour ne pas faire de jaloux, le TENNIS CLUB va également être équipé d'une surface synthétique pour les 2 courts de tennis. Il faut signaler que le 1^{er} terrain de tennis date de 1990 (vingt ans déjà), que le club compte plus de 100 membres et que l'équipe I défend les couleurs de MUESPACH-LE-HAUT jusqu'à STRASBOURG et au-delà.

La construction par la Commune du CLUB HOUSE - VESTIAIRES pour les footballeurs, va être le grand investissement en 2010 en raison du retard pris par les travaux de la Rue Saint-Georges, retard indépendant de notre volonté, dû à l'année de retard au niveau de l'assainissement de la COM COM, suite aux ennuis judiciaires.

Le samedi 5 décembre, j'étais avec mes collègues de Roppentzwiller et Steinsoultz à une réunion des maires du HAUT-RHIN à Westhalten.

M. DANESI notre président avait, comme à l'accoutumé, préparé un programme et invité des intervenants remarquables pour nous parler de la TAXE PROFESSIONNELLE.

Le mot du maire

Mme MILLON, adjointe au maire «SARKOZYSTE» de Mulhouse nous a fait un exposé duquel il est sorti que les communes ne seront pas pénalisées avec le nouveau système de calcul de la taxe professionnelle.

Les communes vont toucher le même montant, au moins pendant 2 ans. En tant que MAIRE je suis HEUREUX....

PRESIDENT de la COM COM, je le suis devenu en AVRIL 2008, car 22 délégués sur 27 souhaitaient du changement à la tête. Depuis le 18 décembre nous sommes comblés, malgré la perte d'une année, tout le monde a gagné, GRENTZINGEN inclus, car nous pouvons enfin commencer à circuler dans la rue de RUEDERBACH pour construire notre STEP (station d'épuration) et ramasser les ordures sans être hors la loi, nous et les autres utilisateurs : agriculteurs, fournisseurs de fioul, camions de travaux publics lors de la construction de maisons individuelles, etc.

Merci aux Vice-présidents et délégués, sans oublier les délégués des différentes commissions qui œuvrent dans l'intérêt de l'intercommunalité tout au long de l'année.

La PESEE EMBARQUEE démarrera officiellement le 1er juillet 2010, ce décalage indépendant de notre volonté permettra à tout le monde de tester le système et de s'y habituer. En effet le 1er trimestre se passera comme jusqu'à présent. A partir du 1er avril, les nouveaux bacs seront pesés sans être facturés. (L'ancien système de facturation restant en place). Une facture «blanche» sera établie et ainsi chacune et chacun pourra comparer ce qu'il paye et ce qu'il aurait payé pour le 2ème trimestre 2010.

Le 1er juillet le système fonctionnera à fond et là je peux vous assurer, les bons «TRIEURS» seront les «GRANDS GAGNANTS», quoi qu'on en dise.

SIVU SPORTIF MUESPACH - MUESPACH LE HAUT

PETITE STRUCTURE = GRAND BUDGET. En effet l'investissement servira les générations futures. Le terrain synthétique est en place, il sert aux entraînements des jeunes et des séniors. Ceux-ci ont joué et gagné leur dernier match du cycle aller, pour la plus grande joie des supporters, du comité du FC mais également des responsables du SIVU, rassurés sur le potentiel de cette jeune équipe. Là encore, j'espère ne pas me tromper, un investissement à long terme qui va porter ses fruits, qui va permettre aux

utilisateurs de s'épanouir et de conforter les investisseurs dans leur démarche.

La commune de MUESPACH aura participé à hauteur de 230 000 € dans cet investissement, Le MAIRE et l'ensemble du Conseil Municipal ont pris une décision courageuse et je les en remercie du fond du cœur, ce ne fut pas acquis d'avance...

CHEF D'ENTREPRISE ET CITOYEN.

Cela peut s'appliquer à plusieurs d'entre vous, citoyens c'est tout le MONDE.

Rappelez-vous plus haut à Westhalten, avec mes collègues maires, j'ai souri quand les politiques expliquaient que les communes continueraient à toucher le même montant. Que les entreprises ne soient pas taxées autrement m'étonnerait, que les entreprises ne payent plus rien, je veux bien, mais alors qui paiera ?

Et bien ce seront ceux qui travaillent, qui ont des revenus donc le citoyen à moins que ce ne soit le PERE NOËL, on a le droit de rêver...

De mémoire d'hommes, l'état français n'a jamais «pu» supprimer une taxe sans la remplacer sournoisement par une autre.

Au mois d'Août nous sommes invités à BENQUET pour fêter le 30ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE entre les deux communes.

Le voyage en groupe se fera du 12 au 15 août (retour le 16) dans des conditions et formes à définir. Nous vous tiendrons informés à temps des détails de la manifestation.

La traditionnelle réception du Nouvel An aura lieu le DIMANCHE 3 JANVIER à partir de 10 H dans la salle communale, animée par la CONCORDIA de WALDIGHOFFEN.

Les donateurs de sang, les pompiers ainsi que quelques personnes méritantes de la commune seront mises à l'honneur.

Dans l'attente de pouvoir vous saluer à ce moment là, je vous souhaite à toutes et à tous une

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2010.

Votre Maire

A. BOHRER

Les travaux du conseil municipal

Séance du 7 septembre 2009

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par M. Antoine SCHLEGEL, 2 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la reconstruction à l'identique de la charpente d'une grange : avis favorable
- Déposée par ERDF, pour la construction d'un transformateur rue de l'Église : avis favorable.
- Déposée par M. Dominique GROFF, 37 rue de la Vallée à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage de moins de 20 m² : avis favorable.
- Déposée par M. Stuart SCLATER, 5 rue des Cigognes à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façade : avis favorable.
- Déposée par M. Michel SCHNEBELEN, 26 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Alain HASSELWANDER, 14 rue des Sapins à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un sas d'entrée : avis favorable.
- Déposée par M. Roland HEMMERLIN, 16 rue des Prés à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par M. Fabrice TECHER, 17 rue des Noyers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Serge MONCHALIN, 11 rue de la Forge à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façade : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par M. Jean-Luc SANTINI, 39 rue de la Vallée à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage et d'un abri à bois : avis favorable.

Dans le domaine de l'urbanisme, mais au niveau intercommunal, M. le Maire signale que les travaux de construction de la future station d'épuration ont démarré.

► Point sur la réfection de la salle de classe de M. Bruno LABORIE

M. le Maire indique que la réfection de la salle de classe de M. Bruno LABORIE est achevée, à la satisfaction du Directeur d'école. Le coût de cette réfection se monte à 13 000 € environ.

Il reste cependant à changer les rideaux occultants qui, compte tenu des dimensions des fenêtres, ont du être réalisés sur mesure. Mme Denise SCHERMESSE, Adjointe au Maire, se charge de ce dossier.

► Attribution de subvention : « Les Chanteurs de l'Amitié »

M. le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la chorale des Chanteurs de l'Amitié. Il rappelle que cette chorale intervient dans la vie du village notamment en animant des manifestations. Il propose donc de lui attribuer une subvention de 250 €

Le Conseil Municipal approuve le principe de cette subvention.

► Achat de barrières

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la commune a souhaité acquérir quelques barrières destinées à empêcher le stationnement anarchique des véhicules sur les trottoirs à proximité notamment du dépôt des Sapeurs Pompiers ou à l'intersection de la rue de Bâle avec la rue du Ruisseau

Le Conseil Municipal approuve la facture d'un montant de 3 100 € HT de la société Challenger de Romans sur Isère pour l'achat de 20 barrières.

Achat d'un bac de rétention

M. le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est apparu nécessaire de mettre en place un bac de rétention sous les fûts de récupération d'huile, près de la porte de service de la salle communale.

Le matériel commandé auprès de la société Labruche de Lillebonne vaut 487 € HT. M. le Maire propose d'accepter la facture et d'inscrire la dépense en investissement.

Le Conseil Municipal approuve cette facture.

► Achat d'un tableau pour l'école primaire

M. le Maire rappelle que la commune a, au cours de l'été, rénové une salle de classe. Dans le cadre de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de changer le tableau. M. le Maire propose d'inscrire la dépense en section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un tableau pour un montant de 418 € HT auprès de la CAMIF.

► École primaire : construction d'un préau

M. le Maire rappelle que le préau de l'école primaire s'est considérablement dégradé. Quelques entreprises capables de le reconstruire ont été consultées.

Le résultat de cette consultation donne les résultats suivants :

- Entreprise Trapp - Hégenheim : 31 424,50 € HT

Les travaux du conseil municipal

- ▶ Entreprise CR Schmitt - Pfastatt : 36 230 € HT
- ▶ Entreprise Goetschy Tout Bois - Buschwiller : 37 005 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la construction d'un préau pour un montant HT de 31 424,50 € auprès de l'entreprise Trapp de Hégenheim.

▶ Intervenant en allemand : année 2009/2010

M. le Maire rappelle qu'en 2008/2009 la commune a pris en charge 3 heures de cours d'allemand. M. Bruno LABORIE a souhaité, pour les classes de Mme Laborie et Mme Genelot, reconduire l'opération en 2009/2010 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de 3 heures sur la base d'une rémunération horaire de 21,42 € brut. Ce recrutement intervient pour la durée de l'année scolaire 2009/2010. Il charge M. le Maire de reconduire le contrat de Mme HAAS Imelda.

▶ Divers

M. le Maire indique que le portail de l'ancien cimetière a été démonté en vue de sa remis à neuf (grenailage) et de la réfection du soubassement. Le coût de l'opération est de 1 080 € HT.

M. le Maire indique que les portails du nouveau cimetière vont aussi être changés. Le coût de l'opération sera de 3 980 € HT.

Dans le cadre des problèmes d'évacuation des eaux de pluie de la rue de la Gare et de la rue des Noyers, M. le Maire indique que la pose d'une nouvelle canalisation est prévue pour un montant de 3 940 € HT.

Toujours dans le domaine des Finances, M. le Maire indique que le problème du décollement des résines de la coursive n'est toujours pas résolu, bien que le dossier soit entre les mains de notre assureur et de ses experts. Un point sera effectué lors du prochain Conseil.

L'association Delta Vie qui loue des alarmes portables nous a fait parvenir une demande de subvention. Dans la mesure où cette association ne fournit pas de demande précise quant à l'utilisation d'une éventuelle subvention communale, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande.

▶ Modification des statuts du SIPAS et sa transformation en SMS

M. le Maire rappelle que la commune exerce la compétence d'élaboration, de révision et de suivi du schéma de cohérence territorial (SCOT) et qu'à ce titre elle est membre du Syndicat Intercommunal pour le plan d'aménagement du Sundgau (SIPAS)

En vue de simplifier les structures œuvrant dans des domaines de compétences proches et à l'échelle du Sundgau, le Comité du Syndicat a approuvé le 15 juin 2009 la transformation de l'actuel Syndicat Intercommunal pour le plan d'aménagement du Sundgau (SIPAS) en un syndicat mixte, fermé, à la carte, dénommé Syndicat Mixte du Sundgau (SMS).

Le SMS sera fermé car composé uniquement des 112 communes qui s'étaient initialement regroupées en 1994 pour former le SIPAS, plus les Communautés de Communes de l'arrondissement d'Altkirch.

Il sera à la carte car les Communes membres seront adhérentes au titre de la compétence SCOT et les Communautés de Communes au titre des compétences Charte de Pays et tourisme.

La représentation des membres du Syndicat sera modifiée, chaque commune disposant d'un délégué titulaire auquel est attaché un délégué suppléant, les Communautés de Communes étant représentées par 2 délégués titulaires auxquels sont attachés 2 délégués suppléants.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du SIPAS, après avoir approuvé la modification de ses statuts a demandé aux Communes membres du SIPAS d'approuver :

- ▶ la modification des statuts du SIPAS et sa transformation en SMS,
- ▶ le retrait des trois Communautés de Communes actuellement membres pour la compétence SCOT,
- ▶ l'adhésion au Syndicat des Communes de ces trois Communautés de Communes pour la compétence SCOT,
- ▶ l'adhésion des Communautés de Communes du Sundgau pour l'exercice de la compétence « Charte de pays » et « tourisme »,
- ▶ le fonctionnement à la carte du Syndicat,
- ▶ la modification des règles de représentation.

M. le Maire explique que cette délibération entraîne le retrait des Communautés de Communes de l'Association le « Pays du Sundgau » au plus tard le 31 décembre 2009 ainsi que la création d'un office de tourisme de pôle pour le Sundgau, chargé notamment de la coordination, de la promotion et de l'accueil.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Sundgau et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau, l'extension des compétences dudit Syndicat en matière de Charte de Pays et de tourisme, le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau, le retrait du Syndicat, au titre de la compétence SCOT, des Communes membres de ces trois Communautés de Communes, l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau des Communautés de Communes du Sundgau au titre des compétences « charte de Pays » et « tourisme », la modification des règles de représentation des membres au Comité Syndical.

Les travaux du conseil municipal

► Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau

Le Conseil procède à la désignation des deux membres représentant la commune de Muespach-le-Haut auprès du SMS.

MM. Fernand WIEDER et Philippe BOEGLIN ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

► Implantation du calvaire Saint-Blaise

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Calvaire Saint-Blaise, daté de 1790, situé à la sortie du village en direction de Muespach a du être démonté afin de permettre l'abattage des deux tilleuls qui l'encadraient.

La Direction Départementale de l'Équipement nous a fait savoir que si ce calvaire devait être réimplanté au même endroit, il conviendrait de respecter une distance de retrait de 4 mètres par rapport à la route départementale.

La question du lieu de son implantation s'est posée. Deux options se présentaient : soit de l'autre côté de la route départementale, en face de l'emplacement initial, sur un terrain appartenant au Syndicat intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut, soit dans le virage à côté de la butte située entre la rue du Chêne

et la rue de Bâle.

C'est la deuxième option qui a remporté les suffrages des membres présents. Ce patrimoine vieux de deux siècles sera ainsi mis en valeur dans un environnement fleuri et protégé.

► Déplacement à Benquet

M. le Maire rappelle qu'en 2010 c'est à la population de Muespach-le-Haut de se rendre à Benquet dans les Landes. Nos amis benquetois proposent que cette visite se déroule du 12 au 15 août 2010. Afin de déterminer précisément combien de personnes feront le déplacement, une information municipale sera publiée. Elle permettra à tous ceux qui sont intéressés et désireux de poursuivre l'aventure du jumelage de se faire connaître.

Choix d'un logement de référence pour la base minimum de taxe professionnelle

Ce point est ajourné, il est demandé aux services fiscaux de nous fournir une liste de logements susceptibles de servir de référence pour le calcul de cette taxe.

► Divers

Mme Annick WALDT signale que la rue des Prés a de nouveau connu des inondations, Il est répondu que ce point a été intégré au dossier Gerplan. M. le Maire signale à ce propos qu'une réunion Gerplan est prévue le jeudi 10 septembre 2010 au siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, ainsi qu'une réunion spécifique à Muespach-le-Haut le 25 septembre 2009.

M. Martin STEHLIN souhaite que les drapeaux de la Place de l'Église soient changés, ils sont en effet complètement déchirés.



Le 22 août, réception de la petite délégation landaise qui a fait le voyage dans le cadre des festivités du 70^e anniversaire de l'évacuation dans les Landes

Séance du 28 septembre 2009

M. Rémy KORNMANN, chef du triage, a été invité afin de présenter l'état prévisionnel des coupes de bois 2010. M. le Maire le remercie de sa présence et lui cède la parole.

M. Rémy KORNMANN indique que pour 2010 un prélèvement de 315 m3 est prévu, la moyenne annuelle des prélèvements se montant à 487 m3. En 2008, le volume prélevé dans la forêt communale a été de 539 m3. La différence entre le prévu et le réalisé s'explique pour deux raisons. La première est liée aux conditions climatiques. En effet, suite aux chutes de neiges, des épicéas ont été endommagés et il a fallu les récolter. La deuxième est due à l'augmentation constante des ventes de bois de chauffage (310 stères en 2008). M. Rémy KORNMANN explique que le marché du bois est difficile, avec peu de demandes en ce qui concerne le hêtre, essence dominante de la forêt communale, et des prix en baisse.

M. le Maire s'interroge et indique qu'au vu des décomptes qui sont adressés à la commune et qui récapitulent l'activité de l'ensemble des communes du triage, il lui semble que Muespach-le-Haut coupe beaucoup pour peu de bénéfices et qu'il est difficile dans ces conditions de connaître exactement le coût de la forêt communale.

M. Rémy KORNMANN répond que si l'année 2008 a été déficitaire (- 6100 €), pour la moyenne des trois dernières années le bilan est équilibré,

► **État prévisionnel des coupes de bois exercice 2010**

M. le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2010 et invite M. Rémy KORNMANN, chef du triage de Bettlach à le présenter. Il résulte de cet état que si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes se monteraient à 14 414 € pour des recettes brutes de 16 678 €. La recette nette serait donc de 2 264 € après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'entretenir les forêts communales, approuve l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2010.

M. le Maire remercie M. Rémy KORNMANN pour son exposé et ce dernier quitte le Conseil à 20 heures 45.

► **Urbanisme**

Déclarations de travaux :

► Déposée par M. François LEGOF, 34 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façade et la pose d'une fenêtre : avis favorable.

Certificat d'urbanisme :

► Déposé par Maître Jean-Marc LANG, notaire à Hégenheim, concernant la parcelle section 4 n° 166, 9 rue des Noyers : terrain situé en zone U.

Déclarations d'intention d'aliéner :

► Déposée par maître Jean-Marc LANG, notaire à Hégenheim pour la vente de la parcelle cadastrée section 2 n° 403/15 d'une contenance de 500 m² appartenant à M. MUNCH Roland, 7 rue d'Altkirch à Knoeringue à Top Immo,, 7B rue des Romains à Hégenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption.

► **Point sur le dossier de la Rue Saint-Georges**

La partie voirie et assainissement de ce dossier reste liée au problème de l'implantation de la station d'épuration. Le dossier sera malgré tout transmis aux services du Conseil Général pour demande de subvention. En effet, tout laisse à penser que le système des subventions départementales va être modifié dans les années à venir et probablement dès l'année prochaine. Cette réforme du système risque de se faire au détriment des collectivités locales et au profit des collectivités intercommunales. Il convient donc de déposer rapidement notre dossier avant toute réforme.

► **Mise en souterrain du réseau basse tension de la rue Saint-Georges : choix du maître d'œuvre**

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un programme complet de voirie rue Saint-Georges. Outre les réseaux humides et la voirie, ce sont aussi les réseaux dits secs qui vont être enfouis. Le montant de ces travaux se monte, selon l'estimation du Syndicat Départemental de gaz et d'électricité du Haut-Rhin, à 103 600 € HT.

Une consultation a été lancée le 26 août 2009 auprès de six cabinets d'ingénierie dont cinq ont présenté une offre.

Il s'agit de :

- LMS Ingénierie de Boesenbiesen pour un montant de 5 400 €,
- Berest de Colmar pour un montant de 6 180 €,
- Gensiat de Bavilliers pour un montant de 4 950 €,
- Electricité de Strasbourg de Mundolsheim pour un montant de 9 324 €
- Energie Haute Alsace d'Eloyes pour un montant de 5 843,40 €.

Les travaux du conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet Gensiat de Bavilliers pour un montant de 4 950 €.

► État d'avancement du programme « création d'un terrain de football synthétique » et projet de création d'un vestiaire.

M. le Maire indique que le terrain de football sera bientôt opérationnel, mais qu'il faut maintenant se pencher sur le problème du vestiaire. Le club utilisateur de l'équipement, le FC Muespach, va s'investir dans cette opération et la partie qui ne pourra pas être prise en charge par les bénévoles le sera par le Syndicat. Le dossier devra être lancé rapidement au moins pour ce qui concerne la phase d'étude.

Il indique en outre que l'alimentation électrique du terrain de football, confié à ERDF, ne sera réalisée que fin novembre, voire fin décembre.

► Divers urbanisme

Dans les points divers, M. le Maire indique qu'il faut, sans délai, se pencher sur le dossier de création d'un columbarium.

► Choix d'un logement de référence pour la base minimum de taxe professionnelle

M. le Maire rappelle que jusqu'à présent le logement du 2 de la rue Charles de Gaulle servait de référence au calcul de la base minimum de taxe professionnelle. Dans la mesure où ce dernier est à présent inhabité, il convient de procéder au choix d'un nouveau logement de référence. Les services fiscaux, contactés, nous ont fourni la référence d'un logement à la valeur locative équivalente. Il s'agit du logement du 27 rue de Bâle. M. le Maire propose de désigner ce logement comme logement de référence pour la base minimum de taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition,

► Création d'un trottoir rue de Bâle

Du fait des travaux prévus par ERDF et dans la mesure où ces travaux vont longer la rue de Bâle, il est décidé d'ajourner ce point et de contacter ERDF afin de définir un calendrier d'intervention. Ce point sera abordé lors du Conseil d'octobre.

► Divers

M. le Maire indique qu'il a été saisi par M. Raphaël VINSON, chauffeur de car, qui souhaite emprunter, dans le cadre de sa tournée de transport scolaire, le chemin rural entre Muespach et Muespach-le-Haut. Il est émis un avis négatif au motif qu'il s'agit d'un chemin rural de faible largeur et non déneigé prioritairement. Un courrier dans ce sens sera adressé au demandeur.

Mme Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

M. Philippe BOEGLIN demande si le dossier de la Station d'épuration avance. Il est répondu que le dossier est systématiquement attaqué par la commune de Grentzingen et que de ce fait le dossier n'avance pas à la vitesse souhaitée.



Grâce à une météo particulièrement favorable, le chantier du terrain de football intercommunal a pu être terminé dans les délais et dans de bonnes conditions

Séance du 26 octobre 2009

M. le Maire accueille M. Fabrice BOHRER, Président du Tennis Club qui a souhaité présenter au Conseil Municipal le projet de transformation des courts de tennis.

M. Fabrice BOHRER remercie les membres du Conseil et explique que la transformation des courts de tennis répond à un besoin. En effet, le béton poreux des courts actuels a vieilli, engendrant des problèmes de mousse, et ne présente par conséquent plus les mêmes qualités de jeu.

Il fait distribuer aux membres du Conseil un plan de financement prévisionnel faisant apparaître les différentes subventions qu'il sera possible d'obtenir.

Il précise que les travaux pourraient débiter au mieux vers le mois de mai ou juin 2010.

M. Fabrice BOHRER prend congé du conseil à 20 heures 35.

► Transformation des courts de tennis

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la couche de confort des deux courts de tennis doit être renouvelée. Ce type de travaux est susceptible d'émerger au budget départemental à hauteur de 20 % avec un plafond subventionnable de 38 000 €.

Deux entreprises nous ont fait parvenir une offre : la première émane de Tennis Chem pour un montant de 43 000 € HT, la seconde de Gotec pour un montant de 37 024,12 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la rénovation des courts de tennis pour un montant estimé de 37 024,12 € HT.

► Urbanisme

Permis de construire :

- Déposé par M. et Mme Lucien MANZO, 4 rue du raisin à 68220 Héringue, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la Vallée: avis favorable sous réserve de la création de deux places de stationnement non closes.

► Création d'un sentier botanique et de découverte et mise à disposition d'un local

M. le Maire indique que l'association Apis Haut Sundgau a sollicité la mise à disposition d'un local afin d'y créer une miellerie ainsi que l'autorisation de créer un sentier botanique et de découverte sur la parcelle communale qui accueille actuellement le rucher école, située au Rabhebel.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition d'un local dans la salle polyvalente afin d'y créer une miellerie et autorise la création d'un sentier botanique et de découverte sur la parcelle communale accueillant déjà le rucher école du Rabhebel.

► Création d'un trottoir rue de Bâle

M. le Maire indique qu'une partie de la rue de Bâle n'est pas pourvue de trottoir. Il s'agit de la portion qui va de l'intersection de la rue de la Vallée jusqu'au pont, soit environ 60 mètres. Ces travaux permettront en outre de faire le joint entre le trottoir existant et la rue de la Vallée.

Un devis a été demandé à deux entreprises, seule l'une d'elles a répondu ; il s'agit de TP Pays de Sierentz qui propose de réaliser les travaux pour un montant de 6 398,60 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

► Création d'un columbarium

M. le Maire indique que le dossier a été pris en charge par Mme Denise SCHERMESSER qui a d'ores et déjà reçu deux entreprises. Une dernière sera reçue le 26 novembre 2009.

► Lotissement Bitschele II : levée de l'option d'achat et acquisition des parcelles 177 et 145 à l'euro symbolique

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans l'acte de vente du terrain d'assise du lotissement « Bitschele II » figurait une clause d'achat d'une parcelle d'environ 5 ares destinée à un aménagement de sécurité. Il s'agit des parcelles 177 et 145 section 4 servant d'assise à la voirie et dénommée rue des Noyers

Le Conseil Municipal décide de lever l'option d'achat et approuve l'achat des parcelles cadastrée section 4 n° 177 et 145 à l'euro symbolique,

► Logement du presbytère : rénovation d'une chambre

M. Martin STEHLIN, conseiller en charge de ce dossier explique qu'il s'agit de refaire le plancher d'une pièce. Il indique avoir demandé un devis à l'entreprise Hatstatt de Muespach-le-Haut.

► École primaire : acquisition de stores

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la classe de M. Laborie a été entièrement rénovée ; il reste encore à changer les stores. Mme Denise SCHERMESSER s'est chargée de ce dossier et présente l'offre de la société Sungo Store de Saint-Louis pour un montant de 754 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cet achat.

Les travaux du conseil municipal

► Programme de voirie de la rue Saint-Georges : planning

M. le Maire indique que la réalisation du programme de voirie de la rue Saint-Georges est liée au programme de création d'une station d'épuration. Toutefois, parallèlement à ce programme, il est prévu d'enfouir le réseau basse tension. Ce dernier programme pourrait être réalisé avant que ne débutent les travaux de voirie proprement dits. Cette solution présente toutefois un inconvénient : les profondeurs de travail n'étant pas les mêmes, il existe un risque de voir les travaux des uns gêner le travail des autres.

► Commission d'accessibilité : désignation de deux délégués

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi impose la mise en place d'une commission d'accessibilité des bâtiments et espaces publics. Il propose que soient désignés M. Fernand WIEDER en qualité de titulaire et M. Claude HEMMERLIN en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

► Organisation du Téléthon

Il est décidé de reconduire l'opération Téléthon sous la même forme que les années passées, à savoir la vente de manalas. Cette dernière se déroulera le 08 décembre 2009.

De plus, cette année, le FC Muespach organisera un marathon de football.

► Organisation de la fête de Noël

La fête de Noël des personnes âgées se déroulera le dimanche 6 décembre 2009. Les membres du Conseil en charge des invitations passeront au domicile des personnes concernées le samedi 21 novembre 2009. Un courrier sera envoyé à tous les invités.



Grâce aux barrières mises en place dans la rue du stade, le véhicule des pompiers ne sera plus gêné pour sortir, même lorsque de nombreux véhicules stationnent aux abords de la salle

Séance du 30 novembre 2009

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par Melle Isabelle MATTER, 1 rue du Stade à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par M. Pierre JAROS, 14 rue de la Vallée à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques (23,20 m²) : avis favorable.
- Déposée par M. Philippe BOEGLIN, 28 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un mur de clôture et pose d'un portail au 1 rue du Tilleul : avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par Maître Philippe KOENIG, notaire à Altkirch, concernant la vente d'un appartement au 26 rue de la Vallée parcelle section 3 n° 347, 380 et 383, : terrain bâti situé en zone U.
- Déposé par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim, concernant la parcelle section 2 n° 398, 401 et 406, rue de la Diligence : terrain situé en zone Nab.
- Déposé par Maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis, concernant la parcelle section 2 n° 21 et 24, 5 rue du Bélier : terrain situé en zone Nc.
- Déposé par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim, concernant la vente d'un appartement 30 rue de la Vallée, parcelle section 3 n° 339/98 : terrain bâti situé en zone U.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'un appartement situé 30 rue de la Vallée appartenant à M. Frédéric HATSTATT, 30 rue de la Vallée à Melle Peggy ANDOLFATTO, 30 rue de la Vallée : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption.
- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'une parcelle cadastrée section 2 n° 398/14, 401/14 et 406/15 d'une contenance de 868 m² appartenant à M. Roland MUNCH, 7 rue d'Altkirch à Knoeringue à TOP Immo sis 7B rue des Romains à Hégenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption.
- Déposée par Maître Philippe KOENIG, notaire à Altkirch pour la vente d'un appartement situé 26 rue de la Vallée appartenant à M. Stéphane HANTZ, 26 rue de la Vallée à M. Aurélien BRITSCHU, 6 rue d'Altkirch à Berentzwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption.

► Convention ATESAT : renouvellement

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la convention ATESAT à passer avec l'État-DDE du Haut-Rhin est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. Cette convention prévoyant une assistance technique à la commune est facturée 372,92 €.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention telle qu'elle est présentée,

► Divers urbanisme

Dans les points divers, M. Fernand WIEDER rend compte de la réunion de la commission accessibilité qui s'est réunie le 17 novembre 2009. Il indique que cette commission doit recenser les cheminements et voies d'accès au sein de la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Il rappelle de plus que cette commission est aussi composée de personnes qualifiées telles que le subdivisionnaire de l'antenne altkirchoise de la Direction Départementale de l'équipement.

Dans un premier temps va être créé un groupement de commande, chargé de sélectionner un cabinet qui réalisera l'étude d'accessibilité. Les voies et cheminements de l'espace public devront être réalisés avant 2015, puis les bâtiments publics devront être mis aux normes à leur tour.

Toujours dans les points divers, M. le Maire indique que le dossier du lotissement le « Clos des Vergers » n'évolue pas. Il rappelle toutefois que la commune va vendre à M. Bernard STAUB le terrain d'assise du transformateur.

► Redevance d'occupation d'un logement de l'école primaire suite à la nomination de M. Bruno LABORIE en qualité de professeur des écoles

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la nomination de M. Bruno LABORIE en qualité de professeur des écoles le 06 octobre 2009. Ce changement de statut entraîne la fin de la mise à disposition gratuite du logement de service à M. Bruno LABORIE.

M. le Maire indique aux membres du conseil que dans la mesure où ce logement appartient à la Commune, il convient de dresser un contrat de location incluant une clause de précarité. Le montant de la redevance est librement fixé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la location du logement de l'école à M. Bruno LABORIE fera l'objet d'un contrat de location à titre précaire, que le montant de la redevance sera équivalent à la DSI versée par l'État à savoir

Les travaux du conseil municipal

2 751 € pour l'année 2009, que cette redevance sera due tous les mois à compter du 6 octobre 2009 à raison de 229,25 € par mois, que l'évolution de cette redevance sera calquée sur l'évolution de la DSI et que la recette sera imputée au budget communal.

► Portail du nouveau cimetière: approbation de facture

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a entrepris de changer le portail du nouveau cimetière ; ces travaux ont été confiés à l'entreprise Bernard, entreprise qui avait auparavant donné toute satisfaction. M. le Maire rappelle toutefois que d'autres entreprises ont été contactées, notamment les établissements Mary qui n'ont jamais fait parvenir de devis. M. le Maire propose d'approuver la facture d'un montant de 3 145 € HT soit 3 761,42 € TTC et de l'imputer en section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve cette facture.

► Préau de l'école primaire : approbation de facture

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors du Conseil du 7 septembre 2009, la commune a entrepris de reconstruire le préau de l'école primaire et confié les travaux à l'entreprise TRAPP de Hégenheim. Les travaux ont été achevés fin novembre et l'entreprise nous a fait parvenir la facture pour un montant de 32 672,50 € HT soit le montant du devis initial 31 424,50 € auquel il faut rajouter 1 248 € HT de travaux supplémentaires liés à une importante dégradation de certains chevrons. M. le Maire propose d'accepter la facture de 32 672,50 € HT soit 39 076,31 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette facture.

► Attribution d'une subvention au Conseil de Fabrique

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil les différentes activités organisées par le Conseil de Fabrique de l'Église Paroissiale. Il indique qu'il a été destinataire d'une demande de subvention d'un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'attribution de la subvention demandée.

► Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'eau potable pour l'année 2008.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif qui y est rattaché afin que ces derniers en fassent communication aux membres du Conseil.

M. le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a donc fait parvenir les rapports 2008 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement ainsi que celui sur l'élimination des déchets

Le Conseil Municipal approuve ces trois rapports.

► Répartition des nouveaux bacs de ramassage des ordures ménagères dans les bâtiments communaux

Si dans le cas des bâtiments Mairie et école la question ne soulève pas de problèmes particuliers, il n'en va pas de même pour la salle polyvalente, régulièrement mise en location. Il est décidé de voir à l'usage quel pourrait être le poids de déchets produits par un locataire et ensuite de décider du type de facturation à mettre en place. L'association de gestion de la salle adaptera les tarifs de location en conséquence.



Les travaux du conseil municipal

► Poteaux incendie de la Commune

M. le Maire indique aux membres du Conseil que le corps local des Sapeurs Pompiers a dressé un état des poteaux incendie de la Commune. Il se trouve que certains d'entre eux sont hors service. Il rappelle que la compétence liée aux poteaux incendie est dévolue aux communes

Le Conseil Municipal approuve le remplacement des poteaux incendies défectueux et autorise M. le Maire à lancer une consultation à cet effet.

► Divers

Mme Annick WALDT s'informe de la possibilité de placer des panneaux d'information à l'entrée du village. Il est répondu que ce dossier est entre les mains de l'Association Saint-Georges.

Mme Annick WALDT demande si les modifications, permettant de brancher en cas de besoin le groupe électrogène, sur la salle polyvalente ou sur le bâtiment de la Petite Enfance ont été effectuées. La réponse est négative, l'entreprise Dietschy n'ayant pas encore fourni de devis. Il est décidé de relancer une dernière fois cette entreprise puis de solliciter une autre entreprise d'électricité.

Dans le cadre du Gerplan, Mme Annick WALDT demande si le problème des fortes eaux dans la rue des Prés a été pris en compte. M. le Maire indique que ce problème a été signalé au bureau d'étude chargé de l'élaboration de ce Gerplan. Une réunion aura d'ailleurs lieu à Muespach-le-Haut le 8 décembre 2009.



COMMUNIQUÉ

A l'issue de la fête des Anciens, le 6 décembre dernier, une veste a été échangée par mégarde. Il s'agit d'une **parka homme de couleur bleu marine et de marque BUGATTI**. La personne qui a fait cet échange, certainement par inadvertance, et qui doit se trouver maintenant en possession d'une veste légèrement trop petite pour elle, peut la rapporter à la mairie où on lui remettra la sienne.



Naissances

*Amélie Casto - le 8 février à Bâle
30 rue de Bâle*

*Ryan Munch - le 17 mars à Altkirch
54 rue du ruisseau*

*Yoann Groh - le 18 mars à Mulhouse
12 rue des cigognes*

*Daniela Ferreira Caselas - le 27 avril à Mulhouse
3 rue des cigognes*

*Quentin Rendler - le 21 mai à Saint-Louis
5 rue de Ferrette*

*Emilian Heyne - le 4 juin à Bâle
3 rue des Landes*

*Sean Thompson - le 14 juin à Montpellier
9 rue de la diligence*

*Nicolas Noeppel - le 9 juillet à Saint-Louis
44 rue de Bâle*

*Ewan Munch - le 17 août à Altkirch
20a rue des noyers*

*Lisa Schnebelen - le 11 septembre à Altkirch
26 rue St-Georges*

*Mathilda Decroix - le 14 septembre à Mulhouse
21 rue du vignoble*

*Tyméo Boucher-Chaumeil - le 17 novembre à Saint-Louis
58 rue du ruisseau*

Mariages

*Hervé Walczak et Laetitia Wirtz
le 6 juin à Village-Neuf*

*Sacha Niglis et Alexandra Pflimlin
le 20 juin à Muespach-le-Haut*

*Jean-Luc Fischer et Stéphanie Rieth
le 11 juillet à Muespach-le-Haut*

*Eric Jayet et Virginie Micallef
le 18 juillet à Muespach-le-Haut*

*Alexandre Rathgeb et Laurence Glavon-Faverial
le 1er août à Muespach-le-Haut*

*Frédéric Richard et Myriam Pelsy-Mozimann
le 8 août à Muespach-le-Haut*

Décès

*Scholler Georgette
le 17 février*

*Hell Victor
le 24 mars*

*Runser Charlot
le 29 avril*

*Scholler Marie
le 4 mai*

*Keppi Marie
le 7 juillet*

*Lemeunier Bernard
le 12 septembre*

*Lemeunier Marinette
le 28 septembre*

Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	87 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	81 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	80 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	84ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	83 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	83 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	81 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	85 ans
Le 5 juin	Madame METZGER Jeannette	82 ans
Le 12 juin	Madame HERZOG Madeleine	81 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	82 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	85 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	82 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	87 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	83 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	86 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	91 ans
Le 10 octobre	Madame GUTZWILLER Emma	90 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	85 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	85 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	86 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	86 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	81 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	85 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	100 ans

► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 à 18 heures
- Le mercredi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
- Le jeudi de 15 à 18 heures.

► Changements à signaler en mairie

Afin de permettre la mise à jour de la liste des redevables pour les ordures ménagères dont la gestion relève de la compétence de la Communauté de Communes, les arrivées et départs de personnes sont à signaler en mairie qui transmet chaque année les modifications intervenues dans les foyers.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 61 24

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

► Recensement militaire

Qui est concerné ?

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Où et comment se faire recenser ?

Pour se faire recenser, il faut se présenter :

- à la mairie du domicile,
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

Déclaration

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- son état civil (noms, prénom, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit

présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

Effets du recensement

Lors du recensement, l'intéressé reçoit une première information, par le maire ou son représentant, sur ses obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation.

Il est informé également sur la convocation à l'appel de préparation à la défense, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel.

Une attestation de recensement lui est délivrée.

Elle mentionne :

- les nom et prénoms de l'intéressé,
- ses date et lieu de naissance,
- ses domicile et résidence,
- la commune ou le consulat de recensement,
- la date d'établissement de l'attestation.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attestation de recensement

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Changement de domicile ou de situation

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé

doit le signaler à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 11718*04.

Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple, le baccalauréat).

Régularisation

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (au consulat ou service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

► Chiens dangereux : permis de détention obligatoire au 1er janvier 2010

Les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention au 1er janvier 2010.



Ce permis est délivré par les maires, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maître, obtenue avec un formateur agréé. Celle-ci nécessite une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. Les propriétaires ou détenteurs sont donc invités à consulter, en mairie ou sur le site internet de la préfecture des départements de leur choix, la liste des formateurs habilités. Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 50 euros d'amende. L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende. C'est la loi du 20 juin 2008 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

► Allô Service Public 39 39

La première réponse à vos questions administratives

Les usagers ont accès à un dispositif de renseignement interministériel à partir d'un numéro unique : le 39 39.

Ils obtiennent des informations de façon personnalisée et anonyme sur leurs droits, sur les démarches qu'ils doivent accomplir et sur leurs obligations à respecter.

Domaines de réponse

- papiers : carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport, état civil, ...
- élections
- droit des ressortissants étrangers et nationalité
- droit des associations
- travail et emploi : droit du travail, embauche, licenciement, démission, congés, ...
- autorité parentale, divorce, séparation de corps, PACS, régimes matrimoniaux, successions et donations, tutelle et curatelle, ...
- logement et urbanisme
- aide sociale et prestations familiales
- santé et sécurité sociale
- banques et assurances
- carrières de la fonction publique
- douane
- trésor public
- éducation nationale
- agriculture et environnement

Plan Climat Territorial du Sundgau

Le Plan Climat, c'est quoi ?

Le Plan Climat est une démarche locale permettant de limiter les effets du réchauffement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique de notre territoire en mettant en place des actions concrètes dans les domaines les plus émetteurs en termes de gaz à effet de serre (transport, bâtiment, activités...)

Soutenu par l'Europe, la Région Alsace et l'ADEME, le Plan



Climat est avant tout une démarche participative. Chacun, à son échelle, doit prendre conscience de sa responsabilité dans le réchauffement de la planète et doit se donner les moyens d'agir pour limiter son impact sur le climat.

Comment participer à la démarche Plan Climat du Sundgau ?

Puisque chacun est responsable, chacun peut être acteur du Plan Climat ! Vous êtes élu, citoyen, association, entrepreneur, agriculteur, institution... et vous souhaitez agir pour votre

avenir et celui de vos enfants, le Pays du Sundgau vous donne rendez-vous le

Lundi 18 janvier à 18h à la Halle aux Blés d'Altkirch pour un grand atelier d'information sur le Plan Climat

La participation à cet atelier vous permettra par la suite de vous inscrire au sein de groupes de travail thématiques afin d'élaborer un plan d'actions pour notre territoire.

Par ailleurs le Pays du Sundgau, en collaboration avec l'association Objectif Climat, lance sur son territoire le programme des « Volontaires pour le climat ». Cette opération consiste à accompagner des citoyens volontaires dans leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie etc. Vous trouverez plus d'informations sur le site <http://www.objectifclimat.org/> ou en contactant le Pays du Sundgau.

Pour plus d'informations sur le Plan Climat, contacter M. GOETZ Alexandre, chargé de mission au Pays du Sundgau : pays.sundgau@wanadoo.fr - 03 89 25 49 82

Prudence

sous les lignes électriques



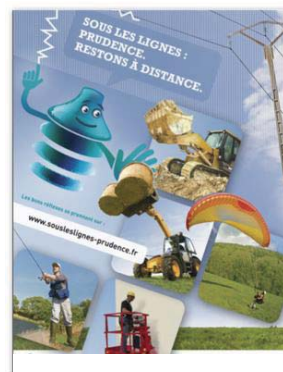
Les lignes électriques aériennes font partie de notre environnement et il faut en tenir compte pour ne pas prendre de risques. Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un réel danger d'électrocution.

Il faut donc être prudent et rester à distance (1) des lignes électriques quels que soient les travaux (pose de toiture ou d'antenne, élagage, etc..) ou les loisirs (sports aériens ou nautiques, activités de plein air, etc..) exercés.

(1) La distance de sécurité minimale à respecter pour les lignes basse ou moyenne tension (< à 50 000 Volts) est de 3 mètres.

Pour mieux prévenir ces risques, ERDF et RTE, les deux filiales d'EDF en charge des réseaux de distribution et de transport d'électricité, se sont associés dans une vaste campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers liés à certaines activités à proximité des lignes électriques.

Cette campagne intitulée «*sous les lignes, prudence, restons à distance*» s'adresse naturellement à tous avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords des ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que tous les adeptes des sports aériens et nautiques.



Vous trouverez toutes ces informations sur un site Internet dédié :

www.sousleslignes-prudence.com

Des dépliants sont également disponibles en mairie

CLIC Alzheimer du Pays du Sundgau



Le CLIC est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, et à leur famille.

médecins de famille, neurologues, services d'aide et de soins à domicile, assistantes sociales des Pôles Gériatologiques, accueil de jour, etc.

Ce service est gratuit. Son financement est assuré par le Conseil Général.

Il concerne le Pays du Sundgau, c'est-à-dire les cantons d'Altkirch, de Dannemarie, de Hirsingue et de Ferrette.

Les locaux du CLIC se situent au

Centre Hospitalier St-Morand

23 rue du 3ème Zouaves

68134 Altkirch Cedex

Il est constitué d'une équipe mobile composée d'une psychologue et d'une infirmière. Cette équipe se déplace à domicile.

Le CLIC propose :

- une écoute
- des informations sur la maladie et ses conséquences
- une orientation vers les services adaptés
- un soutien et un accompagnement psychologique des proches
- un accompagnement de la personne malade avec une recherche de réponses adaptées à sa situation et à son évolution

Le CLIC participe au maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et à l'amélioration de leur qualité de vie.

En accord avec le patient et sa famille, l'équipe travaille en partenariat avec les différents professionnels concernés :

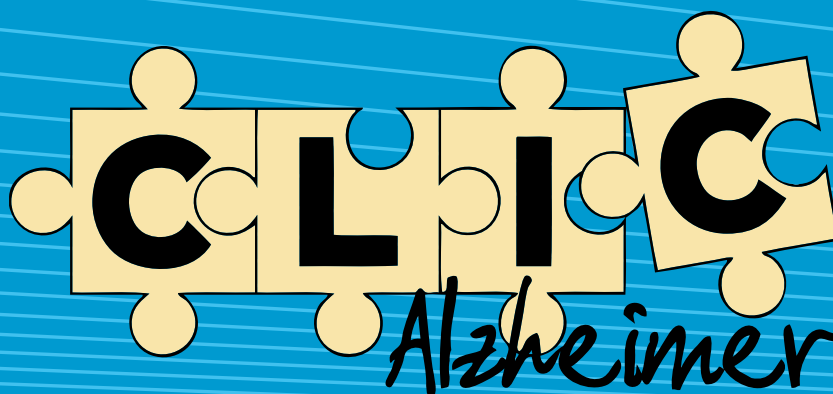
N'hésitez pas à contacter le CLIC Alzheimer du Pays du Sundgau

Un service gratuit destiné aux malades et aux familles touchés par la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés

03 89 08 35 16

Permanences téléphoniques les mardis et mercredis





CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Un service gratuit destiné aux malades et aux familles touchés par la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés

Nous proposons

- une écoute et des informations sur la maladie et ses conséquences
 - une orientation vers les services adaptés
- un soutien et un accompagnement psychologique des proches
- un accompagnement de la personne malade avec une recherche de réponses adaptées à sa situation et à son évolution
- un travail en réseau avec les différents intervenants professionnels

UNE PSYCHOLOGUE ET UNE INFIRMIÈRE VOUS RENCONTRENT À VOTRE DOMICILE OU DANS LES LOCAUX DU CLIC AU :

Centre Hospitalier St-Morand

Pôle Gériatrique - 23 rue du 3^e Zouaves - 68134 Altkirch Cedex


Centre Hospitalier
St-Morand
ALTKIRCH

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

**N'hésitez pas à contacter
le CLIC Alzheimer
du Pays du Sundgau**

03 89 08 35 16

Permanence téléphonique les mardis et mercredis

IMP. KAUFFMANN - 68130 TAGSDORF



Les Chanteurs de l'Amitié

de

Muespach-le-Haut



La chorale «**les Chanteurs de l'Amitié**», membre actif de l'Union Sainte Cécile, s'adresse aux Muespachoises et Muespachois du Haut.

Nous sommes une douzaine de membres, dirigés par un jeune chef dynamique et talentueux comme directeur et organiste.

Depuis une vingtaine d'années, nous partageons notre passion avec nos voisins et amis de la **Chorale Sainte Cécile** de Muespach.

Durant toutes ces années, notre chorale a subi une régression de membres actifs assez conséquente et nous lançons un appel à tous les passionnés de chants qui ont un peu de temps disponible à venir étoffer nos rangs afin d'embellir les messes et diverses manifestations de nos paroisses.

Alors, si le cœur vous en dit, et si vous aimez partager un moment de détente et d'amitié, faites le pas et venez nous rejoindre :

Hommes, femmes de 7 à 77 ans et même au-delà, tous sont les bienvenus.

Une seule qualité exigée: aimer chanter.

Nous répétons tous les vendredis de début Septembre à fin Juin de 20h30 à 22h00 dans la salle polyvalente sous l'école élémentaire de Muespach.

Pour plus de renseignement, veuillez vous adresser à notre président

Stehlin Martin au 8, rue Charles De Gaulle 68640 Muespach-le-Haut

Tel: 03 89 68 76 44

martin.stehlin@sfr.fr

Quoi de neuf au FC Muespach ?

► Un nouveau terrain !

Le nouveau terrain synthétique tant attendu est enfin achevé. Le chantier a démarré réellement le 15 juillet dernier et la réception des travaux a eu lieu le 30 octobre.

Grâce à une météo des plus clémentes, les travaux ont pu se dérouler dans de très bonnes conditions et les phases les plus délicates ont pu être menées à bien avant l'arrivée du mauvais temps.

Seule ombre au tableau, l'éclairage n'est pas encore opérationnel car ERDF ne peut intervenir avant la fin de l'année pour réaliser l'alimentation électrique du terrain.

Les jeunes ont néanmoins effectué quelques entraînements sur cette nouvelle surface qui leur convient à merveille puisque le ballon y roule plus facilement que sur l'herbe et il est beaucoup plus aisé de le contrôler, du fait de l'absence totale de faux-rebonds.

Après quelques entraînements improvisés, les seniors de l'équipe fanion ont étreigné la nouvelle aire de jeu le 29 novembre dernier pour leur premier match officiel.

Et ils n'ont pas déçu les nombreux supporters venus assister à cet événement malgré une bise mordante. Au terme d'une première mi-temps flamboyante, ils menaient 3-1 et même si la deuxième période fut un peu moins belle, ils réussirent à conserver leur avantage et conclurent ainsi cette première par une superbe victoire qui restera sans doute dans les mémoires de tous ceux qui y ont participé.

Dès la reprise, fin janvier pour les seniors et mi-février pour les jeunes, tous les entraînements et tous les matchs se dérouleront sur ce nouveau terrain.



Le tapis d'herbe synthétique est déroulé sur la sous-couche...

► Un nouveau projet

Mais déjà un nouveau chantier se profile. Car si l'ancien terrain constituait certes un sérieux problème, les locaux en étaient un autre, au moins aussi important. De plus, il n'est pas envisageable à long terme que les dirigeants et entraîneurs fassent sans cesse le déplacement d'un site à l'autre avec leurs jeunes joueurs, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

Un avant-projet pour un nouvel ensemble club-house et vestiaires a déjà été fait. Il doit à présent être chiffré avec précision. Si la demande de permis de construire est déposée avant le printemps, cet équipement pourrait être opérationnel dès l'automne prochain.

Le club disposera alors, pour ses nombreux bénévoles et pour ses joueurs, d'un équipement performant à tous points de vue, susceptible de fidéliser ses membres actuels et d'en attirer de nouveaux, nous l'espérons, principalement parmi les jeunes.

► Un nouvel état d'esprit

Ces réalisations de toute première qualité sont bien évidemment aussi un encouragement pour tous les bénévoles qui oeuvrent au sein du club tout au long de l'année. Si, ces dernières années, certains donnaient des signes de lassitude, tout le monde est à présent totalement remotivé et conscient qu'il est plus que jamais indispensable que le club aille résolument de l'avant.

Tous, joueurs et bénévoles, ont parfaitement conscience des efforts considérables consentis par les deux communes pour nous doter de ces équipements. Nous savons que nous n'avons pas le droit de décevoir ceux qui nous ont fait confiance et nous ferons tout pour que cela n'arrive pas.



...puis vient le remplissage, avec du sable siliceux d'abord, puis avec des granulés de caoutchouc.

Du côté des associations



Les tout petits sont très à l'aise sur la nouvelle surface

Buuuut !



3 600 km, c'est la distance totale parcourue en 12 ans par Patrick pour l'entretien de l'ancien terrain en herbe. Cela fait aussi plus de 1 000 heures passées sur le terrain...

A l'occasion du premier match officiel sur le nouveau terrain, l'équipe fanion a été équipée d'un nouveau jeu de maillots offert par le restaurant «Chez Caroline» de Muespach





**Mouvement de secours
à l'enfance en détresse**

La collecte et la VALORISATION des vêtements usagés

De plus en plus de conteneurs fleurissent un peu partout dans la région. Si ce système de collecte est très pratique pour les personnes qui veulent se débarrasser de vêtements usagés, il faut savoir qu'il s'agit dans la plupart des cas d'un véritable marché industriel dont une grande part du profit va à des sociétés de récupération de textile.

Les vêtements confiés à Terre des Hommes Alsace sont pratiquement tous utilisés sur place. Une partie est donnée **gratuitement** ici-même aux familles nécessiteuses (des conventions avec les services sociaux nous permettent d'agir à bon escient). Une autre partie est vendue à **bas prix** dans nos différents magasins (Saint-Louis et Rixheim), ce qui donne la possibilité aux familles à revenu modeste de s'habiller à bon compte. Le résultat de ces ventes nous permet de financer une école, un orphelinat ou un dispensaire pour les enfants des pays les plus démunis. Enfin, la dernière partie est emportée dans nos programmes.

Quels sont les articles recherchés par Terre des Hommes Alsace ?

Vêtements bébés, enfants ou adultes, chaussures, linge de maison, draps et couvertures, le tout **propre et en bon état**. **Merci de ne donner que ce que vous seriez prêt vous-mêmes à acquérir.**

Nous n'avons cependant ni la place ni les moyens de récupérer du mobilier.

D'autre part, nous vous remercions de déposer vos affaires dans des sacs bien fermés et pas trop lourds (en évitant les cartons).

Vous pouvez participer à notre mouvement de solidarité en déposant **tout au long de l'année** vos affaires chez:

Simon Rey
16, rue de la vallée
68640 Muespach-le-haut

APPEL au bénévole

Seriez-vous prêt à donner un peu de votre temps pour par exemple vendre des oranges à la sortie de supermarchés ou de donner un coup de main lors de nos manifestations (marche, loto, marchés de Noël ou de Pâques, concert, ventes diverses,...)

N'hésitez pas à me contacter - Merci
Simon Rey



A deux jours d'intervalle - le 16 novembre pour le premier et le 18 pour le second - Messieurs Robert Goepfert (ci-dessus) et Marcel Groelly (ci-dessous) ont fêté leur 85^e anniversaire.



Calendrier des manifestations 2010



3 janvier	Réception de Nouvel An
24 janvier	Fête patronale interparoissiale
3 février	Don du sang à Muespach
13 février	Loto (Tennis Club)
6 et 7 mars	Tournoi pongiste
27 et 28 mars	Marche Populaire
11 avril	Carpes frites (FC Muespach)
18 avril	Fête patronale de Muespach-le-Haut
21 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
6 juin	Bourse aux vêtements enfants (RAM)
26 juin	Lune de miel (APIS)
6 août	Don du sang à Muespach
4 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
26 septembre	Marche de Terre des Hommes Alsace
10 octobre	Fête de la choucroute (Conseil de fabrique)
24 octobre	Bourse aux vêtements enfants (RAM)
29 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
7 novembre	Carpes frites (FC MUESPACH)
27 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace
5 décembre	Fête de Noël des Anciens